

Conseil Municipal du vendredi 04 avril 2014,

Le Conseil Municipal de Meroux s'est réuni, en séance publique, le vendredi 04 avril 2014, à 20 h 00, en mairie.

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Victor CABETE, Noémie DUBOST, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Gilles HOUILLON, Isabelle LUDWIG, Jean-Luc MAGRIS, Thierry MANTION, Chantal MARTIN-GARCIA, Jacques ROUECHE, Patrice SAINTY et Jean-Marc TOCHON

Membres excusés : Catherine GEROME (procuration à Jacques ROUECHE) et Caroline PATARROZZI (procuration à Thierry MANTION).

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON

En l'absence excusée de Madame Françoise FAURE, Maire, c'est Monsieur Jacques ROUECHE, 1^{er} Adjoint, qui ouvre la séance. Il prononce une courte allocution de remerciements et de gratitude à l'attention de Madame le Maire et des membres du Conseil Municipal sortant. Puis il donne les noms et le nombre de voix obtenues des conseillers élus lors des scrutins des 23 et 30 mars. Enfin, il installe le nouveau Conseil Municipal avant de passer, selon la procédure, la présidence du Conseil à la doyenne d'âge, Madame Chantal MARTIN-GARCIA. Madame Chantal MARTIN-GARCIA présente alors les opérations de l'élection du Maire et des Adjoints. Messieurs Gilles HOUILLON et Thierry MANTION sont nommés scrutateurs.

Un seul candidat, Monsieur Stéphane GUYOD, se présente à l'élection du Maire. Le vote, à bulletins secrets, donne les résultats suivants :

- Votants : 15
- Bulletins blancs : 3
- Votes en faveur de Stéphane GUYOD : 12

Monsieur Stéphane GUYOD est déclaré Maire de Meroux.

Selon la procédure, le nouveau Maire prend alors la présidence du Conseil Municipal. Il propose, par un vote à main levée, que le nombre d'Adjoints au Maire soit fixé à quatre (maximum fixé par le code électoral). 13 voix pour et 2 abstentions. Puis il présente les opérations de l'élection des Adjoints.

Pour le poste de 1^{er} Adjoint, Monsieur Thierry MANTION est proposé (seul candidat à la fonction). Il aura en charge les affaires scolaires, la jeunesse et la communication. Le vote, à bulletins secrets, donne les résultats suivants :

- Votants : 15
- Bulletins blancs : 3
- Votes en faveur de Thierry MANTION : 12

Monsieur Thierry MANTION est déclaré 1^{er} Adjoint au Maire de Meroux.

Pour le poste de 2^{ème} Adjoint, Madame Noémie DUBOST est proposée (seule candidate à la fonction). Elle aura en charge la solidarité intergénérationnelle et l'action sociale. Le vote, à bulletins secrets, donne les résultats suivants :

- Votants : 15
- Bulletins blancs : 3
- Votes en faveur de Noémie DUBOST : 12

Madame Noémie DUBOST est déclarée 2^{ème} Adjointe au Maire de Meroux.

Pour le poste de 3^{ème} Adjoint, Madame Chantal MARTIN-GARCIA est proposée (seule candidate à la fonction). Elle aura en charge l'environnement, le fleurissement, l'animation et le monde associatif. Le vote, à bulletins secrets, donne les résultats suivants :

- Votants : 15
- Bulletins blancs : 3
- Votes en faveur de Chantal MARTIN-GARCIA : 12

Madame Chantal MARTIN-GARCIA est déclarée 3^{ème} Adjointe au Maire de Meroux.

Pour le poste de 4^{ème} Adjoint, Monsieur Christophe HENNY est proposé (seul candidat à la fonction). Il aura en charge les travaux, la voirie et les bâtiments. Le vote, à bulletins secrets, donne les résultats suivants :

- Votants : 15
- Bulletins blancs : 3
- Votes en faveur de Christophe HENNY : 12

Monsieur Christophe HENNY est déclaré 4^{ème} Adjoint au Maire de Meroux.

A l'issue de ces votes, Monsieur le Maire prend la parole pour prononcer quelques mots de satisfaction et de remerciements à l'égard des électeurs, de ses Adjoints et Conseillers, de sa famille et de ses amis. Il salue à son tour le travail du précédent Conseil Municipal et il fait part aux deux conseillers élus sur la liste adverse de sa volonté de travailler pleinement avec eux. Madame Chantal MARTIN-GARCIA prononce ensuite quelques mots de reconnaissance à l'égard d'une candidate non élue et des deux conseillers élus sur la liste adverse. Enfin Monsieur Jean-Marc TOCHON rappelle les valeurs humaines du nouveau Maire et sa capacité, selon lui, à assumer pleinement la fonction. Il conclut en assurant le nouveau Maire du soutien loyal et fidèle de l'ensemble du Conseil Municipal.

Avant de lever la séance Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 10 avril, à 20 h 00, en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

Le secrétaire de séance

Jean-Marc TOCHON

Le Maire

Stéphane GUYOD